Qui est un client de détail

Dr Alexander Ressos, TEP
Attorney-at-Law (Switzerland and Germany),
Solicitor (England & Wales and Hong Kong)
Of Counsel, KGP Legal LLC
alexander.ressos@kgplegal.com.sg
www.ressos.com.sg

Les mesures s'appliquent aux clients de détail, définis comme les personnes qui ne sont ni des investisseurs qualifiés (accredited investors) ni des investisseurs institutionnels au sens du Securities and Futures Act 2001 (SFA). La définition s'applique quel que soit le lieu de résidence du client : un prestataire agréé à Singapour doit appliquer les mesures à un client de détail à Zurich comme à un client à Singapour.[1] Pour les personnes physiques, le critère de l'investisseur qualifié comporte trois branches alternatives : un patrimoine personnel net supérieur à 2 millions de S$, dont la résidence principale ne peut représenter plus de 1 million de S$, des actifs financiers nets supérieurs à 1 million de S$, ou un revenu d'au moins 300 000 S$ au cours des douze mois précédents.[2]

La Monetary Authority of Singapore (MAS, l'autorité monétaire et de surveillance financière) a ajouté au critère patrimonial une règle propre aux crypto-actifs. Les avoirs en DPT ne sont pris en compte pour le seuil des actifs financiers nets qu'après une décote de 50 %. Après décote, ils ne peuvent contribuer au critère qu'à hauteur de 200 000 S$ au maximum. Les stablecoins réglementés dans le cadre de la MAS sont, à cet égard, assimilés à la monnaie fiduciaire.[3] Il en résulte qu'une personne dont le patrimoine se compose principalement de jetons ne peut se soustraire à la

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.

protection de la clientèle de détail en invoquant ces jetons. Un client détenant 900 000 S$ en jetons et 200 000 S$ en dépôts bancaires dispose, à cet égard, d'actifs financiers nets de 400 000 S$ et reste un client de détail.

Le statut d'investisseur qualifié suppose en outre un consentement exprès (opt-in). Selon le SFA, une personne éligible est traitée comme un investisseur de détail tant qu'elle n'a pas consenti par écrit à être traitée comme un investisseur qualifié, après avoir reçu un avertissement prescrit. Les prestataires DPT doivent appliquer la même procédure d'opt-in. L'éligibilité seule ne fait donc pas disparaître les protections de la clientèle de détail.[4]

Question de client

« Notre plateforme d'échange singapourienne sert des family offices et des particuliers fortunés. Les mesures relatives à la clientèle de détail nous concernent-elles ? » Elles concernent chaque client que vous n'avez pas documenté comme investisseur qualifié ou institutionnel. Un single family office qui investit par l'intermédiaire d'une société a la qualité d'investisseur qualifié si cette société dispose d'un actif net supérieur à 10 millions de S$ ou est intégralement détenue par des investisseurs qualifiés. Les membres de la famille qui ouvrent des comptes personnels doivent chacun satisfaire au critère applicable aux personnes physiques, avec la décote de 50 % sur leurs jetons et le plafond de 200 000 S$, et signer chacun l'opt-in. Tant que l'opt-in ne figure pas au dossier, le compte relève de la clientèle de détail. La réponse pratique consiste à intégrer l'entrée en relation des investisseurs qualifiés dans le processus d'ouverture de compte et à refuser purement et simplement les comptes de détail si le modèle d'affaires ne veut pas supporter les mesures correspondantes.

Notes

1. Allen & Gledhill, « MAS to strengthen regulatory measures for digital payment token services », décembre 2023 : les mesures d'accès des consommateurs s'appliquent aux clients de détail, c'est-à-dire aux personnes

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.

qui ne sont pas des investisseurs qualifiés ou institutionnels, « regardless of residency ». ↩

2. Securities and Futures Act 2001, section 4A(1)(a), et Securities and Futures (Classes of Investors) Regulations 2018, sur les seuils applicables aux investisseurs qualifiés personnes physiques. ↩
3. Allen & Gledhill, décembre 2023 (précité) : les avoirs en DPT sont évalués après une décote de 50 % ou plafonnés à 200 000 S$, le montant le plus bas étant retenu, les stablecoins réglementés par la MAS étant assimilés à la monnaie fiduciaire. ↩
4. Securities and Futures (Classes of Investors) Regulations 2018, regs 3 à 3B, sur l'exigence d'opt-in pour les investisseurs qualifiés. ↩

Disclaimer

This article is provided for general information only. It is based on publicly available sources as at its date of publication. These sources have not been independently verified against licences, regulatory registers or the records of the entities concerned. It is not legal, tax, financial or investment advice. Nor is it a recommendation to invest in, transact with or use the services of any entity mentioned. Law and regulation change frequently, so the content may be incomplete or outdated. To the fullest extent permitted by law, Dr Alexander Ressos and the publisher of SingaporeIQ exclude all liability for loss or damage arising from the use of or reliance on this article. Readers should obtain advice on their specific circumstances before acting or refraining from action.

Names and trademarks of the entities discussed belong to their owners and are used for identification only. Their mention implies no endorsement, affiliation or allegation of wrongdoing. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. Corrections and updates: contact@ressos.com.

© 2026 Dr Alexander Ressos. This article may be quoted with attribution to SingaporeIQ (SingaporeIQ.com). Reproduction in full and any commercial use require prior written consent. The Legal Terms at https://singaporeiq.com/legal-terms apply.

Author contact: Dr Alexander Ressos, TEP · contact@ressos.com